



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

St-Sylvestre, le 3 novembre 2022

Assemblée régulière du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 7 novembre 2022 à 20h à la salle Lotbinière du centre multifonctionnel de St-Sylvestre, sous la présidence de la Mairesse Mme Nancy Lehoux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Line Nadeau, conseillère # 2
Monsieur Éric Gobeil, conseiller #3
Monsieur Laval Breton, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Est absente : Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4

Les élus remettre leur déclaration d'intérêts pécuniaires

Actes législatifs du conseil

- a) Dépôt des états comparatifs
- b) Nomination du maire suppléant et attribution des rôles et responsabilités des élus
- c) Désignation du maire suppléant pour le conseil municipal
- d) Mandat pour le maire suppléant à la MRC de Lotbinière
- e) Fermeture des bureaux pendant la période des fêtes 2022-2023
- f) Dates des réunions de conseil pour l'année 2023
- g) Demande d'aide financière pour la formation des pompiers en 2023-2024
- h) Achat d'un système d'injection de mousse pour le nouvel autopompe
- i) Résolution pour formation à la suite de la modernisation logiciel PG pour la paie.
- j) Adoption du règlement 163-2022 modifiant le règlement de zonage
- k) Campagne de financement Fondation CEC de Lotbinière et Cégep de Thetford
- l) Affectation du fond gravière-sablère pour les travaux effectués sur le rang St-André en 2022
- m) Renouvellement du service de transport adapté pour 2023
- n) Demande Lien partage
- o) Demande d'Opération nez rouge

Résolution numéro 144-2022

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QU'une copie de l'ordre du jour a été remise 72 heures avant le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Gobeil, appuyé par Line Nadeau et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.

Résolution numéro 145-2022

Adoption des derniers procès-verbaux

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu, au moins 72 heures avant le début de la présente séance, une copie des procès-verbaux du mois d'octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley et résolu unanimement que les procès-verbaux du mois d'octobre 2022 soit adopté avec dispense de lecture.

- La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états comparatifs et apporte les explications

Résolution numéro 146-2022

Nomination du maire suppléant et attribution des rôles et responsabilités des élus

Il est résolu que les mandats suivants seront attribués aux élus nommés :

Maire suppléant : Steve Houley

Bibliothèque : Line Nadeau

Culture et patrimoine : Line Nadeau et Steve Houley

Loisirs : Gilbert Bilodeau, Laval Breton et le comité de loisirs

Comité famille et aînés (incluant MADA) : Sonia Lehoux

Tourisme Lotbinière : Éric Gobeil et Laval Breton

Ressources humaines : Sonia Lehoux

Centre multifonctionnel : Éric Gobeil et Line Nadeau

Matières résiduelles (RIGMR) : Éric Gobeil

Voirie et égout : Steve Houley et Gilbert Bilodeau

CCU: Steve Houley et Laval Breton

Pompiers et sécurité civile : Gilbert Bilodeau

Corporation DÉFI : Laval Breton et Sonia Lehoux

Comité éolien : Gilbert Bilodeau

Développement local : Nancy Lehoux

MRC : Nancy Lehoux

Résolution numéro 147-2022

Désignation du maire suppléant pour le conseil municipal

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Line Nadeau et résolu à l'unanimité de désigner le conseiller M. Steve Houley comme maire suppléant ; qu'il soit la deuxième personne, en tant qu'élu municipal, à signer au nom de la municipalité de Saint-Sylvestre tous les règlements, résolutions, obligations, contrats, conventions, actes et autres ; qu'il soit désigné auprès de l'institution financière pour apposer sa signature sur les chèques et tout autre type de paiement en absence de la mairesse.

Résolution numéro 148-2022

Mandat pour le maire suppléant à la MRC de Lotbinière

Il est proposé par Laval Breton, appuyé par Éric Gobeil et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller M. Steve Houley au poste de maire suppléant soit autorisé à assister, en l'absence de la mairesse, à l'assemblée de la MRC de Lotbinière ainsi qu'à toutes autres activités proposées par celle-ci.

Résolution numéro 149-2022

Fermeture des bureaux pendant la période des fêtes 2022-2023

SUR une proposition de Gilbert Bilodeau, appuyé par Laval Breton

IL est unanimement résolu QUE le bureau municipal soit fermé pour la période des fêtes 2022-2023, soit du 23 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclusivement.

Résolution numéro 150-2022

Dates des réunions de conseil pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Laval Breton et résolu unanimement:

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiendront normalement les premiers lundis du mois au bureau municipal à la salle *Bonne entente* et débuteront à 20 h :

16 janvier, 6 février, 13 mars, 3 avril, 1er mai, 5 juin, 3 juillet, 14 août, 11 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Résolution numéro 151-2022

Demande d'aide financière pour la formation des pompiers en 2023

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de St-Sylvestre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de St-Sylvestre prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 2 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Line Nadeau et appuyé par Éric Gobeil et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière

Résolution numéro 152-2022

Achat d'un système d'injection de mousse pour le nouvel autopompe

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre a fait l'achat d'un camion de pompier nommé autopompe dans la dernière année;

ATTENDU QUE le système d'injection de mousse n'était pas installé à l'origine;

ATTENDU QUE ce système augmente considérablement l'efficacité de l'eau et qu'il est nécessaire pour les feux de classe 3;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Éric Gobeil et résolu que la municipalité de St-Sylvestre mandate M. Gilles Chabot, directeur incendie de la municipalité de St-Sylvestre afin qu'il procède à l'achat du système d'injection de mousse au montant de 10 711.90 avant taxes.

Résolution numéro 153-2022

Résolution pour la formation à la suite de la modernisation logiciel PG pour la paie

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Line Nadeau et résolu que la municipalité de St-Sylvestre paie les frais de la formation pour la modernisation du logiciel de paie au montant de 3 750\$ plus taxes et que Mme Chantal Therrien suive cette formation.

Résolution numéro 154-2022

Adoption du règlement 163-2022 modifiant le règlement de zonage

RÈGLEMENT N° 163-2022

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 05-97

**VISANT À AGRANDIR LA ZONE 30-CH A PARTIR DE LA ZONE 26-P
VISANT À AGRANDIR LA ZONE 35-P A PARTIR DES ZONES 36.1-CH, 36.2-CH
ET DE 24-H
VISANT À PROHIBÉ L'USAGE HABITATION ET L'OUVERTURE DE RUE
PRIVÉE DANS LA ZONE 26-P
VISAN À INTERDIRE L'OUVERTURE DE NOUVELLE RUE DANS ZONE 35-P**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement n° 05-97 a été adopté le 21 avril 1997 et est entré en vigueur le 26 mai 1997;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre désire modifier le règlement de zonage numéro 05-97;

ATTENDU QUE ce projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le dix-huitième jour d'octobre deux milles vingt-deux par M. Gilbert Bilodeau;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement n^o 163-2022 a été adopté par le conseil à la séance extraordinaire le 18 octobre 2022;

ATTENDU QU'UNE consultation publique portant sur le premier projet de règlement n^o 163-2022 a eu lieu le 27 septembre 2022;

ATTENDU QU'À la suite de la consultation publique, aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement n^o 163-2022;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été déposée par les personnes habile à voter concernées par les dispositions du second projet de règlement n^o 163-2022 ;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux conseillers au moins deux jours ouvrable avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Laval Breton, appuyé par Line Nadeau et résolu que le présent règlement soit adopté tel que déposé et comme s'il était au long présenté :

Résolution numéro 155-2022

Campagne de financement Fondation CEC de Lotbinière et Cégep de Thetford

Attendu que la Fondation du Centre d'études collégiales de Lotbinière et du Cégep de Thetford a lancé sa campagne de financement 2022-2025 pour la région de Lotbinière le 12 octobre dernier ;

Attendu que la Fondation a comme mission de venir appuyer les initiatives visant à bonifier la formation ou encore l'expérience des étudiants fréquentant le Centre d'études collégiales de Lotbinière et le Cégep de Thetford ;

Attendu que la Fondation redonne plus de 125 000 \$ par année en bourses d'études, projets pédagogiques, développements sport-études et bien d'autres ;

Attendu que la Fondation souhaite continuer d'innover, d'attirer et de retenir la jeunesse d'ici qui jouera un rôle actif dans la croissance de la région et pour y arriver, elle demande l'appui du milieu comme elle l'a fait lors de la campagne de 2015 ;

Attendu que la Fondation demande un appui équivalent à 0.30 \$ par habitant pour les 3 prochaines années ;

En conséquence, il est proposé par Steve Houley et résolu unanimement par les conseillers présents d'appuyer la Fondation du Centre d'études collégiales et du Cégep de Thetford à la hauteur de 0.30 \$ par habitant pour les années 2023, 2024 et 2025.

Résolution numéro 156-2022

Affectation du fond gravière-sablère pour les travaux effectués sur le rang St-André et la route King en 2022

ATTENDU QUE des travaux ont été fait au cours de l'année 2022 sur le rang St-André et sur la route King (patchage d'asphalte) ;

ATTENDU QUE ce sont les deux routes principales sur lesquelles circulent les camions de la gravière-sablère du secteur ;

ATTENDU QUE les fonds en provenance des redevances des gravières-sablères peuvent être utilisés pour faire la réparation de ces routes ;

Il est proposé par Laval Breton, appuyé par Line Nadeau et résolu que la municipalité de St-Sylvestre affecte le fond gravière-sablère aux travaux faits sur le rang St-André et la route King en 2022.

Résolution numéro 157-2022

Renouvellement du service de transport adapté pour 2023 - Municipalité de St-Sylvestre

Attendu que la municipalité offre le service de transport adapté est offert sur son territoire;

Attendu que le service de transport adapté doit être renouvelé à chaque année;

Attendu que la municipalité doit payer sa quote-part;

Il est résolu:

Que la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Que la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

Que le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service ;

Que la municipalité de St-Sylvestre renouvelle l'entente précisant les modalités pour la gestion du transport adapté;

Que la municipalité de St-Sylvestre accepte de payer sa quote-part de 2.65 \$/habitants (1031 habitants à St-Sylvestre) pour un total de 2 732.15\$;

Que la municipalité adopte les prévisions budgétaires 2023.

Proposé par Éric Gobeil

Appuyé de Steve Houley

Que cette résolution soit envoyée au service de transport adapté et collectif de Lotbinière au 16, rue du Collège, Saint-Apollinaire G0S 2E0 ou par courriel michel.lemay@expresslotbiniere.com.

Résolution numéro 158-2022

Demande de Lien partage

ATTENDU QU'une demande de soutien financier a été adressée au conseil municipal de St-Sylvestre;
ATTENDU QUE l'organisme vient en aide aux citoyens de notre communauté;

Il est proposé par Line Nadeau, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu que la municipalité de St-Sylvestre verse un montant de 300\$ à l'organisme Lien partage.

Période de questions des citoyens

RAPPORT DES COMITÉS

Bibliothèque : La rampe d'accès pour les handicapés a été relocalisée. Une slabe d'asphalte a été faite. Prochaine réunion le 17 novembre. Le rapport financier sera déposé.

Loisirs : Rencontre le 19 octobre dernier avec le comité des loisirs pour définir les événements/activités prévues pour 2023 et remise du calendrier des événements pour 2023. Laurence a déposé une demande d'aide financière à l'URLS (2250\$) pour la mise à jour de la carte des sentiers de raquette à l'hiver 2023. (Carte des sentiers grand format à installer au départ et coroplasts dans les sentiers pour identifier les trajets). La programmation de loisirs pour l'hiver est en préparation et sera commune avec St-Patrice comme cet automne.

Comité famille et aînés (incluant MADA) :

Tourisme Lotbinière :

Culture et patrimoine : Réunion à Laurier le 16 novembre en lien avec la culture et le patrimoine incluant les arts, la bibliothèque et autres.

Ressources humaines :

Centre multifonctionnel : Speaker à donner au comité des loisirs. Protocole de bris. On requestionne l'internet du centre multi.

Matières résiduelles (RIGMR) : On est allé visiter la plateforme de compostage vendredi dernier.

Voirie et égout :

CCU: Pas de réunion

Pompiers et sécurité civile : Pratique conjointe avec la municipalité voisine le 26 novembre. On garde l'ancien camion pour l'instant. Schéma de couverture de risque version 3 à venir. Entente intermunicipale en cas d'urgence et pas seulement en cas d'incendie. Il y a une volonté de régionaliser les formations des pompiers. Visite préventive; considérant le manque de main d'œuvre, c'est difficile de la réaliser. On envisage d'engager des étudiants pour la faire.

Corporation DÉFI : On a fait la soirée de l'halloween. On aurait aimé avoir plus de monde. Le bilan financier n'est pas sorti. On aura une prochaine réunion en novembre pour savoir si on fait les glissades.

Comité éolien : Nancy et Gilbert iront à Thetford en rencontre avec Pattern Énergie, le 28 novembre 2022.

Développement local :

MRC : Il va falloir faire un comité de démolition composé de 3 élus.

Varia :

Correspondance : voir courriel

Résolution numéro 159-2022
Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 9448 au numéro 9469 inclusivement tel que présenté.

Levée de l'assemblée est faite à 21h22, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 5 décembre 2022

Nancy Lehoux

Marie-Lyne Rousseau

Je, Nancy Lehoux, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Nancy Lehoux

